

AR Prefecture

063-256300997-20231211-452_2023-DE
Reçu le 19/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Département du PUY DE DOME

SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 18 heures les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 04 décembre 2023

Membres	
Titulaires En exercice	14
Présents	10
Suppléants En exercice	12
Présents	0
Votants Eau Collectif Autonome	12 12 6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Norbert ARMENGAUD, José MARQUES, Patrick SAUZEDDE, Frédéric CHONIER, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, Yves GACON
Mesdames Yvette DA SILVA, Patricia CHATAING

Étaient absents : Madame Chantal CHASSANG, Monsieur Thomas BARNERIAS

Étaient excusée : Madame Sandrine PERI, Monsieur Marc BONNOT

Procuration :

Secrétaire de séance : Monsieur BERNARD Tony

Objet de la délibération : Constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers budget eau potable

Monsieur le Président expose au comité que suite à une demande de la Trésorerie de Thiers, une constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers sur le budget eau potable doit être constituée. Celle-ci doit être provisionnée pour 15% des dépenses non recouvrées depuis plus de 2 ans.

La Trésorerie nous a fait parvenir un état dont le total s'élève à 55 757.16 €. La provision à prévoir au compte 6817 s'élève donc à 8400 €. Ce compte est utilisé pour constater un risque de perte probable attachée à une créance.

Au vu des Propositions de Monsieur le Président, le Comité après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accepter la constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers pour un montant de 8 400 €, article comptable 6817.
- Mandate le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'ouverture de la ligne de Trésorerie.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 11 décembre 2023

Le Président,

Guy PRADELLE

